



AVIS DE PROMULGATION

Avis public Avis de promulgation du règlement n° R-2025-004

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Natashquan, le 13 janvier 2026: **Traitement des élu(e)s**

Ce règlement a pour objet de déterminer la rémunération globale des élu(e)s ainsi que les modalités de versements de cette rémunération.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 29 ch d'en Haut, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le 13 janvier 2026. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

Donné à Natashquan, ce 13 janvier 2026

Benoit Léger
Benoit Léger, greffier-trésorier